

| DATE DE LA COMMISSION | NOMS | GOUVERNEMENT | |
|-----------------------|-----------------------------------|------------------|-----------------|
| 1731—Novembre 10..... | Louis Bacon (1)..... | | Vol. 19..... |
| 1732—Janvier 12..... | Charles Lefrançois (2)..... | | Vol. 20, f. 8. |
| 1733—Décembre 24..... | Ignace Plamondon-dit-Lafleur..... | | Vol. 21, f. 112 |
| 1734—Juillet 17..... | Jean Peladeau (3)..... | Montréal | Vol. 22, f. 118 |
| 1735—Décembre 6..... | Louis Champou..... | Trs-Rivières (4) | Vol. 23, f. 69 |
| 1735—Décembre 20..... | Jean Baptiste Leclerc..... | Trois-Rivières | Vol. 23, f. 70 |
| 1736—Février 10..... | Germain Lepage de St-François | Montréal | Vol. 24, f. 7. |
| 1737—Mai 31..... | Pierre-Noël Levasseur..... | Québec | Vol. 25, f. 32 |

Nous n'avons pu trouver la commission de Joseph-Laurent Normandin qui fut chargé en 1732 de marquer les limites de la traite de Tadoussac et qui a laissé son nom à une région florissante du lac Saint-Jean.

Dans cette décade de 1731 à 1741, les aspirants à la charge d'arpenteur présentent des certificats de capacité.

En 1731 et 1732, c'est sur un certificat signé par le père jésuite Deslandes, professeur d'hydrographie pour le roi au collège de Québec, que Bacon (1) et Lefrançois sont nommés. En 1733, Plamondon présente un certificat du père jésuite Allioux, professeur d'hydrographie pour le roi au collège de Québec. En 1735, c'est encore le P. Deslandes, professeur, qui certifie la capacité de Louis Champou.

Jean-Baptiste Leclerc qui fut aussi nommé en 1735 succédait à Trois-Rivières, à l'arpenteur Antoine Le Pellé dit Desmarests, devenu vieux et incapable, et dont il avait été l'élève depuis neuf ans (6).

En 1736, Jean-Baptiste Auger, arpenteur, certifiait des capacités de Lepage de St-François.

Levasseur, reçu en 1737, fut présenté à l'intendant par le père jésuite Messaiger, professeur d'hydrographie à Québec, et l'arpenteur Dubocq.

(1). Habitant du Château-Richer.

(2). Habitant de l'Ange-Gardien.

(3). Habitant de la Côte des Neiges.

(4). Le 15 mars 1740, son district fut étendu à toute la colonie. (Reg. ins. prev Qué, cahier 30).

(5)—Reg. ins. prévôté, Qué. vol. 5, f. 738.

(6) Déclaration de Le Pellé au greffe de Pressé, 29 novembre 1735.